

# Statuts – Association « La Pause Philo Média »

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901

Adresse principale : Chez Nicolas Bouteloup, 6 rue Louis Braille, 75012 Paris

Adresse de gestion : Chez Marianne Mercier, 2 rue des Otages, 60500 Chantilly

## ARTICLE 1 - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association ayant pour nom : « La Pause Philo Média ».

## ARTICLE 2 - OBJET

L'association a pour objet de soutenir et développer un média par le biais du site [lapausephilo.fr](http://lapausephilo.fr), qui vise à explorer la philosophie appliquée et la diversité des pratiques auxquelles elle donne naissance. L'association vise à mener une réflexion de fond sur ce que signifie *être* philosophe et *faire* de la philosophie aujourd'hui, à travers diverses activités.

Les objectifs de l'association sont précisés au sein de son règlement intérieur.

## ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

L'adresse du siège social est fixé dans le règlement intérieur de l'association.

## ARTICLE 4 - DURÉE

La durée de l'association est illimitée.

## ARTICLE 5 - COMPOSITION

Les membres de l'association se répartissent entre trois collèges :

- 1°) Collège des membres fondateurs
- 2°) Collège des membres rédacteurs
- 3°) Collège des membres contributeurs

## ARTICLE 6 - QUALITÉ DE MEMBRE

Les Collèges des membres fondateurs et rédacteurs s'acquittent d'une cotisation annuelle, selon les modalités prévues dans le règlement intérieur, et une fois cette cotisation acquittée, la qualité de membre est acquise pour l'année correspondante.

La qualité de membre pour le Collège des contributeurs est acquise dès la production d'une publication à destination du site [lapausephilo.fr](http://lapausephilo.fr).

## ARTICLE 7 - COLLÈGES DE L'ASSOCIATION

Le Collège des membres fondateurs est constitué des personnes ayant participé à la constitution de l'association et faisant partie de son premier bureau.

Le Collège des membres rédacteurs est constitué de toute personne demandant à rejoindre l'association et s'engageant à produire un certain nombre d'articles par année et à participer à la vie de l'association, dont les

modalités sont fixées au sein du règlement intérieur.

Le Collège des membres contributeurs est constitué des personnes qui contribuent ponctuellement au site internet lapausephilo.fr. Le détail de leur rôle est précisé au sein du règlement intérieur.

## **ARTICLE 8 - RADIATIONS**

La qualité de membre se perd par :

1°) Démission

2°) Décès

3°) La radiation sera seulement prononcée par le conseil d'administration en cas de non participation ou désengagement ou de motif grave de l'un de ses membres. L'intéressé.e sera auparavant invité.e à s'expliquer devant le Conseil d'Administration.

## **ARTICLE 9. - RESSOURCES**

Les ressources de l'association comprennent :

1°) Droits d'entrée

2°) Dons et subventions

3°) Activités économiques compatibles avec son objet

4°) Toutes ressources autorisées par les lois et les règlements en vigueur

## **ARTICLE 10 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'assemblée générale comprend les membres du Collège des fondateurs et les membres du Collège des rédacteurs.

Elle se réunit selon les modalités prévues dans le règlement intérieur.

## **ARTICLE 11 – LE BUREAU**

L'assemblée générale élit parmi ses membres un bureau composé d'administrateurs et fixe la répartition des compétences entre ses membres selon les modalités prévues dans le règlement intérieur.

Le bureau prend toutes les décisions, accomplit toutes les formalités et actes au nom de l'association, ordonne et accomplit toutes les dépenses en faveur de l'association, selon les modalités prévues dans le règlement intérieur.

## **ARTICLE 12 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le bureau approuve et modifie à la majorité simple de ses administrateurs le règlement intérieur. Toute nouvelle rédaction du règlement intérieur prend effet dès sa publication selon les modalités prévues dans le règlement intérieur jusqu'alors en vigueur.

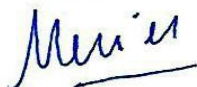
## **ARTICLE - 13 - MODIFICATION DES STATUTS**

L'assemblée générale adopte les projets de modification des statuts préalablement approuvés par le bureau.

Fait à Paris, le 19/03/2019

La présidente,

Marianne Mercier



Le trésorier,

Nicolas Bouteloup

